

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 NOVEMBRE 2018

Objet

**Avenant à la
convention de
partenariat avec
l'Ecole
Supérieure des
Beaux-Arts de
Bordeaux.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE –
M. LERAUT à C. LACUEY -M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU –
M. CALT à M. VERBOIS -Mme VELU à M. ROBERT**

Absents :

M. BELLOC -Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 25 juin 2018 le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux et autorisé le Maire à signer celle-ci.

Pour rappel, la ville a souhaité développer l'offre publique dans le domaine des pratiques des arts plastiques en s'appuyant sur l'expertise de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABX). Depuis le 1^{er} octobre, trois ateliers hebdomadaires sont proposés à la

M.270 en direction d'un public adolescent et adulte dans les disciplines du dessin et de la photographie. Au-delà des cours, des sorties seront programmées avec l'ensemble des élèves en fonction des expositions programmées sur la Métropole Bordelaise. Il est également envisagé de mettre en place une exposition en fin d'année pour valoriser les travaux des élèves

Lors des permanences d'inscription de nombreuses demandes ont été enregistrées, l'objectif étant d'atteindre 12 à 14 élèves par cours. La volonté municipale étant d'honorer l'ensemble de ces demandes pour cette année de création de l'Ecole, on compte en cette rentrée les effectifs suivants :

- Cours de dessin Bleu Canard (10 à 14 ans) : 14 élèves
- Cours de photographie (adolescent-adulte) : 14 élèves
- Cours de dessin (adolescent-adulte) : 20 élèves

Au vu de l'effectif important du cours de dessin adulte, il a été décidé d'augmenter de 30 minutes hebdomadaires ce cours permettant ainsi d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves.

En conséquence, il est proposé l'avenant ci-joint précisant les termes financiers de cette augmentation dont le coût pour la ville s'élève à 1 275 euros supplémentaires pour l'année 2018-2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,

